

MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS DU MONDE DES MAÎTRES D'ARMES

• **RAPPEL**

Les championnats du Monde des Maîtres sont organisés par l'Académie d'Armes Internationale (AAI) et se dérouleront à Strasbourg du jeudi 29 juin au dimanche 2 juillet 2017.

À cet effet, le règlement précise :

- 1) La compétition des championnats du monde des Maîtres d'armes est « open ».
- 2) Elle est ouverte à tous les Maîtres d'armes inscrits via leurs Académies Nationales respectives selon les critères édictés par l'AAI.

De ce fait, aucune sélection française n'est nécessaire et tout Maître d'Armes désireux de participer à cette épreuve doit être membre de l'Académie d'Armes de France (AAF).

Celle-ci communiquera à l'AAI la liste des participants qui devront s'acquitter des droits d'engagement sur le lieu de l'épreuve.

• **FORMALITÉS ADMINISTRATIVES**

• **Maître d'Armes Membre de l'AAF**

Tout Maître d'Armes membre de l'AAF, à jour de sa cotisation, souhaitant participer aux championnats du Monde des Maîtres devra adresser à l'AAF la feuille d'inscription ci-après "Maître Membre AAF" dûment complétée pour le 15 juin 2017.

• **Maître d'Armes non Membre de l'AAF**

Tout Maître d'Armes non membre de l'AAF souhaitant participer aux championnats du Monde des Maîtres devra adresser à l'AAF la feuille d'inscription ci-après "Maître non Membre AAF" dûment complétée pour le 15 juin 2017.

Il joindra :

- La copie de ses diplômes
- Un chèque de 25 € en règlement des droits d'adhésion à l'AAF en tant que "Membre Associé".

Extrait des statuts.

Un membre associé paie une cotisation annuelle pour l'exercice civil du 1^{er} janvier au 31 décembre, dont le montant adapté est fixé par l'assemblée générale sur proposition du Comité Directeur.

Un membre associé ne peut pas être membre du Comité Directeur, n'a pas le droit de vote mais apporte son expérience et ses conseils sur invitation du Comité Directeur.

Bien entendu, tout Maître d'Armes peut adresser à l'AAF un chèque de 45 € afin de devenir "Membre Titulaire" lui permettant de participer de façon plus concrète à la vie de l'AAF, notamment en détenant un droit de vote.

• **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Le règlement des épreuves est disponible sur l'adresse :

<http://www.aai.world/2016/10/22/cdm-aai-strasbourg-2017-reglement-et-programme/>

Pour tout autre renseignement :

Me Gérard DELAVAQUERIE
1, rue Rodin – 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
Tel : 03 83 27 83 50
Port : 06 85 10 67 72
Mail : gerard.delavaquerie@dbmail.com